

CIBV

SAS Carbon Ingen'R Bugeat Viam

7 rue Columbia - Parc Ester

87068 LIMOGES

Création d'une unité de pellets et de bois torréfiés

Plaines de Plazanet

19170 VIAM

10 - Attestation de dépôt du dossier d'autorisation d'exploiter

"Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande du permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction"

Le Maître d'Ouvrage, devra obligatoirement faire établir une étude géotechnique avant tous travaux, ainsi que l'étude pour la RT2012

PC

Pièces
complémentaires
PC 019 284 17 M0002

Modifications

N°	Date	Nature



ARCHITECTE DPLG n°S01025

EURL Nicolas VALADE
10 Bd Victor Hugo - 19 200 Ussel
Tél.: 06.77.85.46.20
Email: archi.valade@orange.fr
N° SIRET: 493 941 819 000 10
Code APE 742 A

PC 25

Vu et approuvé le 25 août 2017

Le maître d'ouvrage

CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM - CIBV
Parc Ester - 7 rue Columbia
87280 LIMOGES
RCS Limoges 820 14 122

Le maître d'œuvre





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

**CERTIFICAT DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION
AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

certifie que Monsieur Pierre-Henri Gaudriot, président de la société CARBON INGEN'R BUGÉAT VIAM, a déposé dans ses services, au titre de la législation sur les installations classées, une seconde version de son dossier de demande d'autorisation pour la création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés sur la zone du Bois, sur le territoire de la commune de Viam ainsi qu'un exemplaire du dossier de demande de permis de construire correspondant.

Fait à Tulle, le **27 JUIL. 2017**

Pour le préfet et par délégation,
L'Adjoint au Chef de Bureau



Jean-Michel Soulier

**DOCUMENT A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
SI NECESSAIRE.**